COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION: 17/09/2019
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19 présents : 13 votants : 16

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit septembre à 9 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de Didier DOUCET, Maire,
Etaient présents : Didier DOUCET, Antoine DAUDRE, Sophie LEMOINE, François CODVELLE, Valérie NOSLIER, Didier KUHLEN, Martial LAUER, Sandrine GUYON, Marie-Christine PIERROT, Maryline OCIPSKI, Grégoire PROFFIT, Frédéric SEIGNE, Lionel TOURMAN.
Excusés : Marie-Claire MAGNIN (pouvoir à Didier DOUCET), Patrice HALATRE, Laurent MARTY (pouvoir à Didier KUHLEN), Stéphanie IDOUX, Eliane THIBAUT (pouvoir à Lionel TOURMAN).
Absents : Nelly LEGEAY.
Sandrine GUYON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la précédente réunion.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-047
DOMAINE : 1.4 - Autres types de contrats
OBJET DE LA DELIBERATION : Honoraires révision PLU
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il est proposé de confier une mission d'études au bureau ALTEREO, dont le montant des honoraires s'élève à 19 912 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-048
DOMAINE : 1.4 - Autres types de contrats
OBJET DE LA DELIBERATION : Participation raccordement électrique MSP
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, il est nécessaire d'effectuer des travaux en vue de raccorder le bâtiment au réseau électrique. Ces travaux de raccordement se composent d'un branchement, d'une extension de réseau BT, d'une extension de réseau HTA et d'un poste de distribution publique. ENEDIS a chiffré le coût des travaux à 51 872,38 € HT, dont 31 105,43 € HT à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-049
DOMAINE : 1.4 - Autres types de contrats
OBJET DE LA DELIBERATION : Assurance dommages ouvrage MSP
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, il est obligatoire de souscrire une assurance dommages ouvrage.
La proposition établie par GROUPAMA s'élève à 10 710 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-050
DOMAINE : 5.7 - Intercommunalité
OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport d'activités 2018 - SE 60
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-051
DOMAINE : 5.7 - Intercommunalité
OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2018
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de Valois sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de 2018.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.
Il est rappelé que le ramassage des déchets l'après-midi n'est pas adapté à la taille de notre commune. Un point sera fait avec la CCPV pour envisager une modification du circuit de ramassage.
Il est indiqué également que les dépôts sauvages d'ordures sont de plus en plus fréquents. Il s'agit souvent de déchets de matériaux déposés par des artisans pour ne pas payer la déchetterie.
Enfin, lors de la mise en place du nouveau mode de ramassage par la CCPV, il avait été proposé de remettre aux habitants un composteur individuel. Il n'y a pas eu de suite à cette proposition. La CCPV sera interrogée.

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019

QUESTIONS DIVERSES

SIAEP - Nouveau forage

M. Antoine DAUDRE, Président du SIAEP, informe le Conseil Municipal des dernières décisions prises par le SIAEP concernant le financement du nouveau forage. Lors de sa réunion du 2 septembre, à laquelle aucun représentant de la commune du Plessis Belleville n'a assisté, il a été décidé que le SIAEP financerait les travaux du nouveau forage à hauteur de 60%. La différence sera financée par un emprunt in fine. Il a également été décidé que lors du prochain transfert de compétence, le fléchage des excédents destinés à couvrir les travaux liés à l'eau potable sur le périmètre du SIAEP, devra être réparti entre les 3 communes adhérentes au prorata des populations applicables au 01/01/2019.
A ce sujet, M. le Maire précise que le transfert de compétence eau pourrait intervenir au 01/01/2022. En revanche, aucune date n'a été arrêtée à la CCPV pour le transfert de la compétence assainissement.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-052
DOMAINE : 7.5 - Subventions
OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention association La Voix des Champs
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 200 € à l'association La Voix des Champs au titre de l'année 2019.
Il est précisé que cette chorale organise des concerts dans l'église de la commune.

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-053
DOMAINE : 7.5 - Subventions
OBJET DE LA DELIBERATION : Projet tennis-école
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'école élémentaire sollicite une aide financière dans le cadre d'un projet tennis pour 2 classes. Ce projet consiste à organiser 10 séances de tennis par classe, dont 3 à financer par la mairie. Le coût des 6 séances avec l'animateur s'élèverait à 228 € pour l'année (38 € la séance).Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de financer le projet sous forme de subvention au Tennis-Club de Lagny le Sec (TLTL), pour un montant total de 228 €.

Projet de classe de neige

Le Conseil Municipal est informé que le projet de classe de neige pour l'école élémentaire est annulé en raison d'un trop grand nombre d'élèves non-partants.

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019

NUMERO DE DELIBERATION : 2019-054
DOMAINE : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire
OBJET DE LA DELIBERATION : Modification du tableau des effectifs
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs vont être modifiés en 2020 suite au départ en retraite de plusieurs agents.
Services techniques : Jean-François LANGLET et Pierre LISEK partent en retraite le 01/03/2020, une offre d'emploi a été publiée pour le remplacement de Pierre, plusieurs candidats doivent être reçus, un emploi sera à créer en fonction du grade de l'agent qui sera recruté.
2 agents techniques sont actuellement mis à disposition par Valois Emploi depuis mars 2019, il est proposé de les recruter en CDD à compter du 01/11/2019 jusqu'au 30/06/2020.
Service entretien : Geneviève VELAZQUEZ, mise à disposition par Valois-Emploi depuis octobre 2011, prend sa retraite le 01/01/2020, et Corinne BUJAK part en retraite le 01/04/2020.
Un agent sera recruté en CDD dès le 01/01/2020 pour la cantine de l'école maternelle et le ménage d'une partie des bâtiments, et il est proposé de faire appel à une société de nettoyage pour le ménage de l'école élémentaire.
Service administratif : Evelyne LICITRI part en retraite le 01/07/2020 au plus tôt. Une offre d'emploi a été publiée, les candidats seront prochainement reçus. Une période de « tuilage » sera nécessaire. Un second emploi d'attaché territorial devra être créé le temps de ce tuilage.
Muriel DUPONT prendra sa retraite le 01/09/2020 au plus tôt. Il est proposé de recruter dès le 01/01/2020 un agent administratif pour renforcer l'équipe et se former auprès de Mme DUPONT en vue de la remplacer.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux.
Il rappelle que le tableau des effectifs actuellement défini par le Conseil Municipal est le suivant :

Filière administrative :	Attaché Principal temps complet	1 dont 1 pourvu
	Rédacteur temps complet	1 dont 1 pourvu
	Adjoint adm. principal 2° cl. TC	1 dont 1 pourvu
	Adjoint administratif temps complet	3 dont 2 pourvus
Filière technique	Technicien territorial temps complet	1 dont 0 pourvu
	Adjoint technique principal 2° cl TC	1 dont 1 pourvu
	Adjoint technique temps complet	11 dont 5 pourvus
	Adjoint technique TNC 27h/s	4 dont 3 pourvus
Filière sanitaire et sociale	ATSEM principal 2° cl TNC 32h/s	2 dont 1 pourvu
	ATSEM principal 2° cl TNC 26h/s	1 dont 1 pourvu
Filière animation	Animateur temps complet	1 dont 1 pourvu
	Adjoint d'animation temps complet	3 dont 1 pourvu
	Adjoint d'animation TNC 27h/s	1 dont 1 pourvu
	Adjoint d'animation TNC 24h/s	1 dont 1 pourvu
Filière police municipale	Brigadier-chef principal de PM / TC	1 dont 1 pourvu

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019

Compte tenu du départ en retraite d'un adjoint administratif prévu en 2020,
- il est proposé de recruter par voie de mutation, un adjoint administratif à temps complet dès le 1er janvier 2020, sur un emploi vacant ;
Le Conseil Municipal,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;
Ouï le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accepter la proposition.

Avant de clôturer la réunion, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage au Président Jacques CHIRAC, décédé le 26 septembre.